

## PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

### SÉJOUR AU PAIR A L'ÉTRANGER : FORMALITÉS

Le séjour au pair permet à un jeune adulte de s'installer dans une famille à l'étranger qui l'accueille temporairement (vacances d'été ou 6,9 ou 12 mois), en contrepartie de certaines prestations, notamment la garde des enfants. Ce séjour est également l'occasion de perfectionner ses connaissances linguistiques du pays d'accueil.

#### Bénéficiaire

Les conditions à remplir pour être jeune au pair varient suivant le pays d'accueil:

- avoir entre 18 et 28 ans,
- avoir déjà des notions de la langue du pays d'accueil,
- partir dans le pays d'accueil pour perfectionner ses connaissances linguistiques et sa culture générale,
- posséder le permis de conduire et un niveau bac parfois (obligatoire au Etats-Unis)
- avoir l'habitude de s'occuper d'enfant

#### Où partir ?

En Europe, les destinations les plus fréquentes sont l'Angleterre, l'Irlande, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie, les pays d'Europe du Nord (Finlande, Suède, Danemark) et les Pays-Bas. Hors Europe, les États-Unis sont la première destination des séjours au pair.

#### Combien de temps partir ?

Il existe des placements au pair pour 6, 4 ou 3 mois, voire pour les vacances d'été uniquement, mais ces formules sont rares. **Les jeunes partent 10 mois en moyenne.** Les familles d'accueil recherchent avant tout des jeunes disponibles entre 9 et 12 mois pour organiser la garde des enfants pendant l'année scolaire, de septembre à juin.

#### Formalités

Pour un séjour dans une famille en Europe, nul besoin de visas.

Hors Europe, il doit obtenir un visa, et se renseigner auprès du consulat du pays concerné. Un accord écrit entre la personne travaillant au pair et la famille d'accueil précise les droits et devoirs respectifs de chacun.

Un exemplaire de cet accord est déposé auprès de l'autorité compétente du pays d'accueil ou de l'organisme chargé du séjour au pair. Il doit être accompagné d'un certificat médical attestant de l'état de santé du jeune au pair.

Plus d'information

<http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Word/068-1.doc>

#### Situation du jeune au pair

La personne travaillant au pair est considérée comme membre de la famille à part entière : les repas sont pris en famille et elle dispose d'une chambre individuelle. Des cours sont obligatoires dans certains pays, aux Etats Unis notamment et optionnels dans d'autres. La jeune fille dispose d'un jour complet de repos par semaine, dont au moins un dimanche par mois. Une prestation pour la famille de 5h maximum par jour est à pourvoir.

Avant de partir, il faut se renseigner sur sa couverture maladie à l'étranger, car selon le pays, une assurance devra être souscrite. De l'argent de poche est prévu (compter 80€/semaine)

### Durée du séjour

La durée du séjour est variable, elle dépend de la réglementation du pays d'accueil et de la demande de la famille accueillante. Le jeune peut partir au pair, par exemple, pour les vacances d'été ou 6, 9 ou 12 mois renouvelables ou pas.

### Choix d'un organisme de placement

L'organisme de placement s'occupe de vous trouver une famille d'accueil et de définir les conditions de votre séjour. Vous paierez des frais de dossier et de placement. Certaines agences se sont regroupées en réseau ou fédération professionnelle. Contacts de leurs adhérents sur leurs sites.

Plus d'informations :

[www.ufaap.org](http://www.ufaap.org) Union Française des Agences Au Pair

[www.iapa.org](http://www.iapa.org) International Au Pair Association

[www.loffice.org](http://www.loffice.org) Office national de garantie des séjours et stages linguistiques

[www.unosel.com](http://www.unosel.com) Union Nationale des Organisations de Séjours Linguistiques

Sources <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1664.xhtml>

<https://www.cidj.com/partir-l-etranger/travailler-l-etranger/le-pair-c-est-quoi>